

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
Vienne

Dénomination : 3S

n° de gestion : 2010B01151

n° d'identification : 527 919 823

n° de dépôt : A2012/002399

Date du dépôt : 01/06/2012

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du
21/01/2012



470537



470537

3S
Société par actions simplifiée au capital de 4 000 euros
Siège social : 50 route de la Laiterie , 38110 ST CLAIR DE LA TOUR
527919823 RCS VIENNE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 21 JANVIER 2012

L'an 2012,
Le 21 JANVIER,
A 20 H,

Madame PASCALE SCHIRM,
demeurant 50 route de la Laiterie, 38110 ST CLAIR DE LA TOUR,

Associée unique de la société 3S,

En présence de Madame PASCALE SCHIRM, Présidente non associée de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente non associée,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Madame PASCALE SCHIRM, associée unique, décide de transférer le siège social du 50 route de la Laiterie , 38110 ST CLAIR DE LA TOUR au 1020 route de la Frette 38510 ST SORLIN DE MORESTEL à compter du 21 JANVIER 2012 et, en conséquence, de modifier l'article 4] des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 1020 route de la Frette 38510 ST SORLIN DE MORESTEL".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

PASCALE SCHIRM

